

N° de famille :

Instructeur Hôtel de Ville Maison de quartier

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2020/2021

À déposer à l'Hôtel de ville, en Maison de quartier, dans la boîte aux lettres de l'école fréquentée par votre enfant ou à adresser par courrier à l'Hôtel de ville (une fiche par enfant).

Peuvent procéder à l'inscription : les représentants légaux (parents, tuteurs, délégataires de l'autorité parentale, frère ou sœur majeur(e) avec pièce d'identité et autorisation parentale signée + la copie de la pièce d'identité du parent signataire).

Nom de l'enfant : Fille Garçon

Prénom de l'enfant : École

Né le : / / à

Élémentaire Maternelle

• Régime sans porc : Oui Non

• Allergie alimentaire/maladie : Oui Non (si oui, demander un dossier Protocole d'Accueil Individualisé à l'établissement scolaire)

Informations	<input type="checkbox"/> Responsable 1	<input type="checkbox"/> Tutrice/tuteur	<input type="checkbox"/> Responsable 2	<input type="checkbox"/> Tutrice/tuteur
	Autorité parentale :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui
Nom				
Prénom				
Adresse				
Tél. domicile				
Tél. mobile				
Tél. prof.				
Courriel				

Situation familiale	<input type="checkbox"/> Mariés	<input type="checkbox"/> Veuf (ve)	<input type="checkbox"/> *Séparés
	<input type="checkbox"/> Pacsés	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> *Divorcés
	<input type="checkbox"/> Union libre	Précisez si : <input type="checkbox"/> *garde alternée	

*Si séparé, divorcé ou garde alternée, joindre copie de l'ordonnance du juge

L'inscription et la fréquentation des activités sont conditionnées par le paiement à échéance régulière, des factures des prestations municipales par les familles.

- Accueil de loisirs vacances : Oui Non

- Accueil de loisirs mercredi : Oui Non

- Restauration scolaire, accueil matin et soir, étude surveillée 16h30-18h : automatiques, sous condition de réservation.

POUR TOUTES LES ACTIVITÉS, UNE RÉSERVATION PRÉALABLE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE.

3 moyens pour réserver vos prestations :

* Le Portail famille accessible sur le site de la ville Argenteuil.fr,

* La centrale de réservation joignable par mail reservation-annulation@ville-argenteuil.fr,

* Le livret de réservation (à déposer à l'Hôtel de ville ou à envoyer par courrier).

INFO'FAMILLE - PORTAIL FAMILLE (dispositifs gratuits)

Vous ne souhaitez pas être inscrit à ces dispositifs, cocher cette case

Votre adresse mail vous permet d'obtenir des informations urgentes sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires, d'accéder au Portail famille pour effectuer vos démarches en ligne (inscriptions scolaires ou sportives, réservation des jours d'accueil de loisirs, réception et règlement de vos factures).

Vous souhaitez continuer à recevoir vos factures en version papier, cochez cette case

Personne(s) ayant l'autorisation de venir chercher l'enfant (plus de 13 ans)

Nom et prénom	Téléphone	Lien de parenté

J'autorise Je n'autorise pas que mon enfant soit filmé ou photographié dans le cadre des activités d'animation et que son image puisse être affichée ou figurer dans des documents susceptibles de faire l'objet d'une diffusion publique (Argenteuil-en-Seine ma ville, guides...) et ce durant l'année scolaire. Toute exploitation commerciale est exclue. Je prends note que cette autorisation ne donnera droit à aucune contrepartie financière.

J'autorise mon enfant à rentrer seul (uniquement pour les enfants de plus de 6 ans).

Ces autorisations s'appliquent pour toutes les activités fréquentées par l'enfant : périscolaires, École des sports...

La souscription d'une assurance individuelle en responsabilité civile est fortement recommandée afin de garantir la responsabilité de mon enfant lors de la fréquentation des accueils périscolaires et centres de loisirs.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....
certifie(nt) l'exactitude des renseignements.

En accord avec l'article 372-2 du Code civil « À l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

Fait à Argenteuil, le / /

Signature des parents ou du représentant légal :

Pièces à présenter Toutes les pièces sont à fournir en original

Vous avez un Pass'Famille	Vous n'avez pas le Pass'Famille
<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité, • Document justifiant d'un changement de situation familiale et/ou de domicile, • Vaccins à jour : page de vaccination DT Polio ou certificat de contre-indication à la vaccination, • 1 photo récente de l'enfant (en format carte d'identité) pour le centre de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité, • Livret de famille ou acte de naissance intégral de l'enfant traduit en langue française, • Justificatif de domicile de moins de 3 mois : <ul style="list-style-type: none"> * Locataire et propriétaire : acte notarié, compromis de vente, bail ou quittance de loyer avec cachet du bailleur, EDF, GDF, eau, assurance habitation, téléphone fixe, * Personne hébergée : attestation d'hébergement, justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, document administratif de la famille justifiant de cette adresse : document bancaire, attestation CAF, sécurité sociale, assurance scolaire. * Autre : attestation de domiciliation. • Vaccins à jour : page de vaccination DT Polio ou certificat de contre-indication à la vaccination. • 1 photo récente de l'enfant (en format carte d'identité) pour le centre de loisirs. • Séparation, divorce, tutelle, adoption, placement : décision de justice relative à l'autorité parentale et à la garde des enfants.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier par la Ville d'Argenteuil dans le cadre de la gestion de services scolaires et périscolaires. Elles sont conservées durant la durée de la relation de ces services et, sans autorisation de votre part, effacées avant 2 ans. Conformément à notre éthique et à la loi, il ne sera, bien sûr, ni vendu, ni loué, ni utilisé à d'autres fins que ce service public. En cas d'impayé, elles peuvent être communiquées aux autorités comptables chargées du recouvrement selon la réglementation (Cgcl L1617-5). Conformément au Règlement général sur la protection des données (Rgpd), les traitements de données sont enregistrés (fiche générale sous la référence #10, facturation sous #24). Vous pouvez exercer votre droit sur les données vous concernant et les faire rectifier soit directement sur le site portailfamille.argenteuil.fr, soit en contactant le service Prestations à la population de la Ville d'Argenteuil. Pour toute demande d'information complémentaire, il est possible de contacter le délégué à la Protection des données de la Ville d'Argenteuil dcpd.argenteuil@ville-argenteuil.fr

